



# Information SSP-HUG

Janvier 2010

## Harcèlement psychologique :

### Les harceleurs sont soutenus par des hauts cadres !



Notre syndicat est très impliqué dans la lutte contre la souffrance psychologique du personnel. Les restructurations multiples, l'accélération des rythmes de travail, la pression à la performance, la mise en concurrence, la réduction des effectifs, sont autant de facteurs qui favorisent, mais qui ne justifient pas, des comportements de harcèlement psychologique entraînant pour celui ou celle qui les subit une très grande souffrance.

Avec la recherche « d'efficacité », l'être humain est devenu un numéro. Cette politique se développe au plus haut niveau. Deux faits récents montrent la gravité du phénomène :

### Une secrétaire dénonce le harcèlement psychologique : Elle est licenciée !

Récemment le directeur des « Ressources humaines » a licencié sur le champ une secrétaire qui était l'objet de harcèlement psychologique. Il a refusé d'ouvrir une enquête interne comme la loi l'exige !! Il a simplement ignoré la plainte et décidé le licenciement « pour insuffisance des prestations »

La hiérarchie attendait que cette secrétaire soit opérationnelle dès le premier jour, sans aucune initiation et aucun soutien ! Elle raconte : « La situation s'aggrave et en effet, à plusieurs reprises ma responsable me parle d'une manière très humiliante et crie. Plusieurs de mes collègues sont choqués de la manière dont elle s'adresse à moi, et commencent à me demander ce qui se passe » elle me dit :

- Mais enfin Corinne., « la démerde » (très vulgaire de la part d'une responsable)
- Quand je restitue mes tâches « mais nooon pas comme ça !!! »
- Comment je peux faire avec toi ?

- Je ne comprends pas comment tu fonctionnes ?
- Tu n'es pas logique
- Elle n'écoute pas mes explications et me signifie la fin de notre conversation d'un geste méprisant de la main en disant : « va, va c'est bon !, c'est réglé pour moi ! »
- Non, ça va pas du tout, moi je n'ai pas besoin d'une secrétaire comme ça (répétitif)
- Tu ne me sers à rien (répétitif)
- En réponse à ma tentative de lui expliquer le désir d'avoir un autre poste : Par ce que toi tu voudrais rester aux HUG ??? ah oui je comprends tu veux la stabilité ! »

Ce comportement est inqualifiable.

Un deuxième fait grave confirme que le harcèlement est soutenu par certains hauts cadres.

## Attitude arrogante, méprisante et humiliante d'une responsable du service Propreté hygiène

Cette cheffe, habituée dans l'hôtellerie à traiter les employé-e-s comme des esclaves, se permet des commentaires humiliants et blessants. Quelques exemples :

- « *Mesdames, qu'est ce que vous faite là !* ». D'un ton autoritaire et méprisant.
- Le personnel est obligé de faire la queue pour annoncer son arrivée, en passant l'un après l'autre pour donner leur nom. Elle dit au personnel : « *Mettez vous en file comme si vous étiez dans une queue de la Migros !* »
- Le ton de sa voix est très autoritaire et méprisant.  
« *C'est comme ça ! Il n'y a pas à discuter.* » « *Vous me faites ça !* »
- « *On dirait que vous partez en voyage* » dit-elle à une nettoyeuse qui a amené son repas de midi dans son sac à dos. Elle lui interdira désormais de l'emmener dans le service.
- « *Si vous n'êtes pas bien allez voir un psychologue !* » dit-elle à plusieurs nettoyeurs à différents moments.
- « *Madame, vous êtes trop sensible, je vous conseille d'aller voir un psychologue. Si l'on était dans le privé, j'aurais tendance à dire que si vous n'êtes pas contente, la porte est là !* » (en levant le bras d'un geste agressif et en montrant la porte).

C'est un petit résumé mais cela montre bien comment nos collègues nettoyeurs sont traités. Cela induit une grande souffrance

psychologique que nous dénonçons depuis des mois au directeur du département d'exploitation.

Nous avons demandé de :

- déclencher une enquête à l'encontre de la responsable pour harcèlement psychologique.
- suspendre la cheffe immédiatement de ses fonctions pour l'empêcher de nuire à la santé du personnel.
- informer rapidement le personnel et les syndicats des mesures prises.

Nous n'acceptons pas que :

- Dans sa réponse au syndicat SSP, le directeur du département d'Exploitation n'entre pas en matière sur les demandes que nous formulons
- Que les actes de harcèlement continuent car la responsable se sent encouragée par le soutien qu'elle a reçu de la part du chef de service et du responsable des ressources humaines.

Le harcèlement psychologique est expressément interdit par la loi. L'employeur est le garant de son application et de la santé du personnel.

Le personnel a compris que cette responsable est soutenue par sa direction. Il va donc se mobiliser pour mettre fin à cette situation. Nous vous demandons de soutenir vos collègues nettoyeurs. Aujourd'hui ce sont eux, demain ce sera peut être vous qui serez victime de harcèlement psychologique !

## Première victoire syndicale!

Notre syndicat, devant le refus du directeur du département d'Exploitation d'entrer en matière devant des faits aussi graves, a convoqué une conférence de presse pour le jeudi 28 janvier à 12h. Mercredi 27 janvier, deux heures après avoir envoyé un communiqué annonçant une conférence de presse sur le sujet

### Se dirige-t-on vers un « France Télécom » au sein des Hôpitaux Universitaires genevois ?

notre président a reçu un téléphone du directeur du département d'exploitation pour lui informer que la responsable du secteur 5 n'était plus en charge de ce secteur... **Grand soulagement du personnel et première victoire syndicale !**

Il nous a aussi annoncé un audit dont nous contestons le but car il aurait pour objectif d'analyser le fonctionnement du secteur sur l'aspect de « **l'engagement au travail des collaborateurs** » et sur le management. Une façon de reconnaître qu'ils se sont séparé la cheffe à contrecœur et de suspecter les nettoyeurs du manque d'engagement ! Inacceptable ! Le combat pour la dignité continue !

## L'employeur est obligé de faire cesser les situations de harcèlement psychologique !

## Suppression des horaires à coupures !

En juin 2002, les syndicats et la direction des HUG ont signé un accord qui instaure le principe **du travail continu de 8 heures la journée**. Or, avec le Plan d'économies Victoria et la recherche « d'efficience », la plupart des points de cet accord ont été

remis en cause. Cet accord présente d'importantes améliorations des conditions de travail. Notre syndicat défend cet accord arraché de haute lutte.

**Nous ne signerons pas un accord à la baisse !**

### Remplacement du personnel infirmier par des ASSC ?

La direction a fait la proposition suivante : aucun poste nouveau ne sera créé pour supprimer les horaires coupés ! Elle propose de remplacer 5% du personnel infirmier par des ASSC (assistant-e en soins communautaires) et avec l'argent économisé, d'engager des aides soignant-es à temps partiel qui travailleraient entre 4 et 6 heures par jour, 5 jours par semaine. Donc, encore des temps partiels imposés ! Cette profession fait partie des bas salaires et est souvent occupée par des femmes.

Nous nous opposons à ce projet et continuons à demander l'engagement de 44 postes d'aides soignant-es pour supprimer les horaires coupés. Nous nous opposons à la suppression de 5% du personnel infirmier. Les ASSC doivent être engagés **en plus**, car il manque du personnel dans les unités de soins. Nous nous opposons à la création de postes de travail à temps partiel imposé (de 50 à 75%), car un salaire d'aide soignant-e à temps partiel ne suffit pas pour vivre décemment. Par ailleurs, ce personnel sera exclu des équipes, car il n'assistera pas aux colloques et sera présent seulement dans les moments où l'activité est la plus intense.

**Nous continuons à revendiquer l'accord signé en 2002 et demandons l'application du principe de travail de jour continu de 8 h.**

## Grève à l'aéroport : une lutte exemplaire et victorieuse

Mercredi matin 13 janvier 2010 les bagagistes de Swissport ont repris le travail après 10 jours de grève. Ils l'ont fait la tête haute et peuvent être fiers de la bataille qu'ils ont menée car **ils ont obtenu gain de cause sur une grande partie de leurs revendications**.

L'accord signé par le Syndicat des services publics (SSP) et l'entreprise Swissport prévoit la mise en place d'une convention collective de travail à partir du 1er janvier s'appliquant à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

La convention collective acceptée en septembre 2009 par une organisation minoritaire à la botte de l'employeur, contre l'avis du SSP majoritaire dans ce secteur, n'apportait aucune amélioration des conditions de travail et salariale à des travailleurs qui accomplissent un travail très dur.

Dans un secteur qui ne connaît pas la crise - augmentation des activités aéroportuaires, augmentation du nombre de vols, de passagers et donc de valises à manipuler- il est scandaleux d'imposer de tels salaires et conditions de travail.

Après avoir épuisé toutes les voies de la négociation et des médiations, les bagagistes et leurs syndicats ont décidé de se mettre en grève et d'avancer un cahier de revendications comportant notamment:

- Une CCT forte,
- Une augmentation salariale pour 2010,
- La revalorisation du travail irrégulier,
- La suppression des pénalités financières en cas de maladie du personnel.

Ces dernières étant même une atteinte à un droit humain élémentaire: ne pas être pénalisé pour raison de santé. Toutes ces revendications étaient amplement justifiées en regard du travail pénible de ce personnel et des résultats de ces entreprises.

Le résultat de la grève est que sur tous ces points une amélioration certaine a été obtenue.

La leçon n'est pas nouvelle, mais force est de constater que des travailleurs et des syndicats déterminés, clairs sur les objectifs à atteindre, obtiennent **à travers la lutte et la grève des résultats intéressants**.

**Après cette lutte importante, le comité de soutien organise une fête le 10 février 2010 À partir de 19h à la salle du Faubourg rue des Terreaux-du- Temple 4 « bouffe », musique. Venez nombreux !**

# Touche pas à ma retraite !

La fusion de la CEH et de la CIA (caisse de l'administration centrale et des enseignants), décidée par le Conseil d'Etat dans le cadre de son plan d'économies, est l'occasion d'une grande attaque sur notre caisse de pension. Dans sa réponse à la pétition signée par 15.000 membres de la fonction publique, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il voulait garantir le niveau des prestations actuelles.

Or, le projet de fusion discuté actuellement conduit tout droit à **une augmentation des cotisations à 28%, payés moitié-moitié à partir de 24% et à une diminution des prestations de 35% !**

Les travailleurs de la santé seront les premiers perdants de cette fusion. Le 75% des affilié-es à la CEH sont des femmes. Nombreuses sont celles qui travaillent à temps partiel choisi ou imposé et une bonne partie d'entre elles ont des carrières coupées, car elles ont suspendu leur activité professionnelle pendant quelques années pour élever leurs enfants. Par ailleurs, dans nos secteurs, il y a beaucoup de bas salaires et par conséquent il y a énormément de petites retraites.

De plus, nous avons des métiers durs, des horaires irréguliers et une activité physique qui a des conséquences sur la santé. Dans ces conditions, beaucoup de travailleurs-euses de la santé veulent conserver la possibilité de s'arrêter à 60 ans car ils-elles sont usés-es.

Or, une des attaques consiste à augmenter l'âge de la retraite à 62 ans, ce qui correspond à une perte de 6 % des

prestations de retraite pour les membres de la CEH !

La deuxième mesure qui prétérite notre retraite est le passage à 40 ans de cotisation au lieu de 37 ans et demi. Cette mesure fait perdre encore 6% aux affiliés CEH. Mais ce n'est pas tout ! Le Conseil d'Etat prévoit de couper d'autres prestations pour arriver à économiser entre 30 et 35% afin de nous faire financer la nouvelle caisse !

Voici quelques mesures envisagées : non-indexation des pensions, diminution de la valeur de nos rentes de 25 %, augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans au lieu de 60 ans (baisse de 15% de la retraite), calcul de la pension de retraite sur une moyenne de 5 ans au lieu du dernier salaire comme actuellement, etc....

En plus, dans tous les cas de figure, les affiliés à la CEH perdront 7,2% de plus que les affiliés à la CIA.

Le Conseil d'Etat ayant annoncé son intention de déposer un projet de loi au premier semestre 2010, il est temps de lui faire tenir ses engagements, à savoir principalement le maintien du niveau global des prestations.

Notre syndicat est à la pointe de la lutte pour la défense de nos prestations. Nous avons créé une commission permanente qui organisera la résistance à ces attaques. Ensemble, nous devons faire savoir aux autorités que nous ne nous laisserons pas faire !

Rejoignez notre syndicat et participez à la mobilisation, car seulement celle-ci pourra faire reculer le Conseil d'Etat.

---

## Contactez les délégués syndicaux SSP de l'hôpital :

David Andenmatten : 079 508 12 19 laboratoires  
Anne Marie Crausaz : 022 349 02 86 Soins  
Victor Herrera : 0223723982 pharmacie  
Mussy Tesfaldet: 078 8114450 cuisine  
José Luis Diaz : 079 2036014 propreté hygiène  
Solange Caillon : 0033 62418 21 12 Soins intensifs  
Chantal Altermath : 079 347 16 28 Soins Beau Séjour  
Deborah Bouyol : 079 342 42 21 Soins  
Corinne Beguelin: 022 741 50 82 Secrétaire syndical



Visitez notre site [www.sspsante.org](http://www.sspsante.org)

Contact : [info@sspsante.org](mailto:info@sspsante.org)

Éditeur responsable : Comité SSP hôpital